

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020**

PRÉSENTS : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Annick MATTIA, Amandine PARSY, Françoise ROSTOUCHER, et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Thierry BERNARD, Allann D'ETTORRE Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, Pierre RAMBAUD et Guy ROUYER

ABSENTS : Madame Immacolata REVERTE donne pouvoir à Madame Cécile JOURDAIN et Monsieur Sébastien PELUD donne pouvoir à Monsieur Cyril PELUD,

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MAITRE

1- Approbation du compte rendu du CM du 16-11-2020.

Approuvé à l'unanimité

2- Décision modificative n°4 au budget communal.

Madame le maire rappelle au Conseil que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Des frais d'études pour un diagnostic accessibilité des bâtiments communaux ont été réglés en 2015 et 2016. Ces études ayant été suivies de travaux il convient de réaliser des écritures d'ordre budgétaire afin d'intégrer les frais d'études au compte sur lequel ont été réglés les travaux.

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
Dépenses d'investissement 2138 / 041		7 848.00 €
Dépenses d'investissement		7 848.00 €
Recettes d'investissement 2031 / 041		7 848.00 €
Recettes d'investissement		7 848.00 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n°04 ci- dessus, apportée au budget principal 2020.

3- Déploiement de la vidéo projection.

Madame le maire rappelle que la Commune de Bettant est membre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui permet de définir collectivement les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance du territoire.

Dans le but d'améliorer la sécurité sur le territoire, la Gendarmerie Nationale a remis à chaque commune du CLSPD un diagnostic et des préconisations concernant le déploiement d'un réseau de caméras de vidéoprotection de l'espace public et des axes routiers stratégiques. Ce dispositif permettra d'améliorer la prévention et la résolution des infractions.

8 Communes souhaitent participer et coopérer à une démarche intercommunale de déploiement d'un réseau de caméras de vidéoprotection mutualisé. Cela nécessite le recours à une Assistance à maîtrise d'ouvrage afin de :

- Finaliser la définition des besoins en déploiement/redéploiement et effectuer des préconisations concernant la maintenance du matériel
- Rédiger le Dossier de Consultation des entreprises et analyser les offres
- Contrôler la conformité du déploiement (matériel, réglages, configuration)

Le nombre définitif de caméras, leurs zones d'implantations, le phasage et le coût seront présentés à chacune des différentes phases de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

La Commune d'Ambérieu-en-Bugey contractualiserait la prestation avec l'AMO pour un montant total de 17208 € TTC. Elle ferait l'avance de l'ensemble des dépenses. Elle effectuerait les demandes de subventions et déduirait les sommes obtenues du montant de l'AMO. Elle s'engagerait à fournir un état détaillé des dépenses aux autres communes une fois la mission terminée et les subventions perçues.

Chaque commune contribuerait aux dépenses réalisées, en fonction du prorata déterminé, arrêté au regard du nombre de caméra sur chaque territoire,

Pour BETTANT, cela représente une participation à hauteur de 1,87% soit 301,90€ maximum.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de:

- **VALIDER** les modalités de recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage mutualisée entre les 8 communes,
- **VALIDER** la convention,
- **AUTORISER** le maire à signer la convention multipartite précisant les modalités de coopération entre les communes, ainsi que les éventuels avenants,
- **AUTORISER** le maire à déposer un dossier de demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection auprès de la Préfecture,
- **AUTORISER** le maire à déposer tous les dossiers de demandes de subventions nécessaires auprès de l'Etat et de la Région concernant la démarche de vidéoprotection.

4- Exonération de loyers du restaurant des MARRONIERS.

Madame le maire expose que, en date du 24 novembre 2020, la commune a reçu un courrier de Monsieur BLONDÉ – locataire gérant du restaurant Les Marronniers- demandant une nouvelle aide financière pour ses loyers, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 et aux conséquences financières provoquées par le re confinement national du 30 octobre 2020 puis la mise en place du couvre-feu national depuis le 15 décembre 2020.

Dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, Madame le maire propose au Conseil Municipal de soutenir à nouveau le gérant en l'exonérant des loyers des mois de décembre 2020 (1168,00 €), de janvier 2021 (1168,00 €) et de février 2021 (1168,00€) et de mars 2021 (1168,00€), sachant que Monsieur BLONDÉ est à jour dans le paiement de ses loyers (situation au 30 novembre 2020).

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder l'exonération des loyers du restaurant Les Marronniers à Monsieur Gilles BLONDÉ pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021, pour un montant total de 4672,00 €.

5- Questions diverses.

- Accessibilité du Local foot :
 - o Présentation du projet finalisé, le permis de construire sera déposé avant la fin d'année 2020.
 - o Avenant de 2500 Euros sur contrat MOETx pour préparation du dossier de demande de subvention auprès des financeurs des fédérations, district du FOOT
 - o Rencontre des dirigeants du FOOT Samedi 18-12 à 11h00 à la salle polyvalente pour évoquer la suite des travaux et les dispositifs de subvention des différents organismes.

- Achat d'un purificateur d'air pour la cantine subventionné par la région AURA.

- La mairie a l'autorisation de rendre disponible la salle polyvalente pour accueillir les ouvriers du BTP pendant la pause déjeuner.

- Le niveau des abonnements électriques des bâtiments communaux sera optimisé afin de réduire la dépense liée à ceux-ci.

- CITY stade :
 - o Suite à des actes d'incivilités lié à l'interdiction de « fumer » dans un milieu public, une demande pour poser des panneaux pour rappeler l'interdiction de fumer sur le City parc est évoqué.

- Le règlement du cimetière est en cours de rédaction et de validation par les services juridiques.

Fin du conseil à 21h30.

